DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMMUNE DE MARGAUX-CANTENAC

Chemin de la Louise
Lieu-dit " LAGUNEGRAND "

" Le Domaine de Louise "

Projet de Lotissement
8 Lots à bâtir

PLAN DE MASSE DE LOT

LOT 7 | Echelle : 1/250

Superficie du lot (avant bornage) : 1 080 m²
Dont 840 m² en zone naturelle (N)
et 240 m² en zone constructible (UB)

Cadastre : Section AK n° 4p, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 331 et 333

Maître d'Ouvrage:

ATOL
Créateurs d'espace de vie

39 Avenue du château d'eau
33700 MERIGNAC
Tel : 09.52.12.42.16

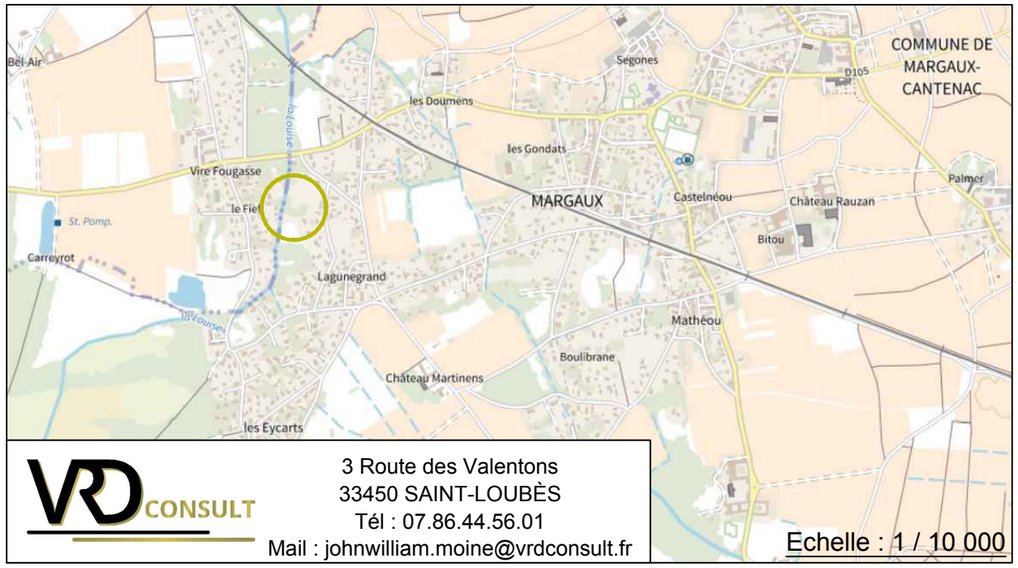

Echelle : 1 / 10 000

VRD CONSULT
3 Route des Valentons
33450 SAINT-LOUBÈS
Tél : 07.86.44.56.01
Mail : johnwilliam.moine@vrdconsult.fr

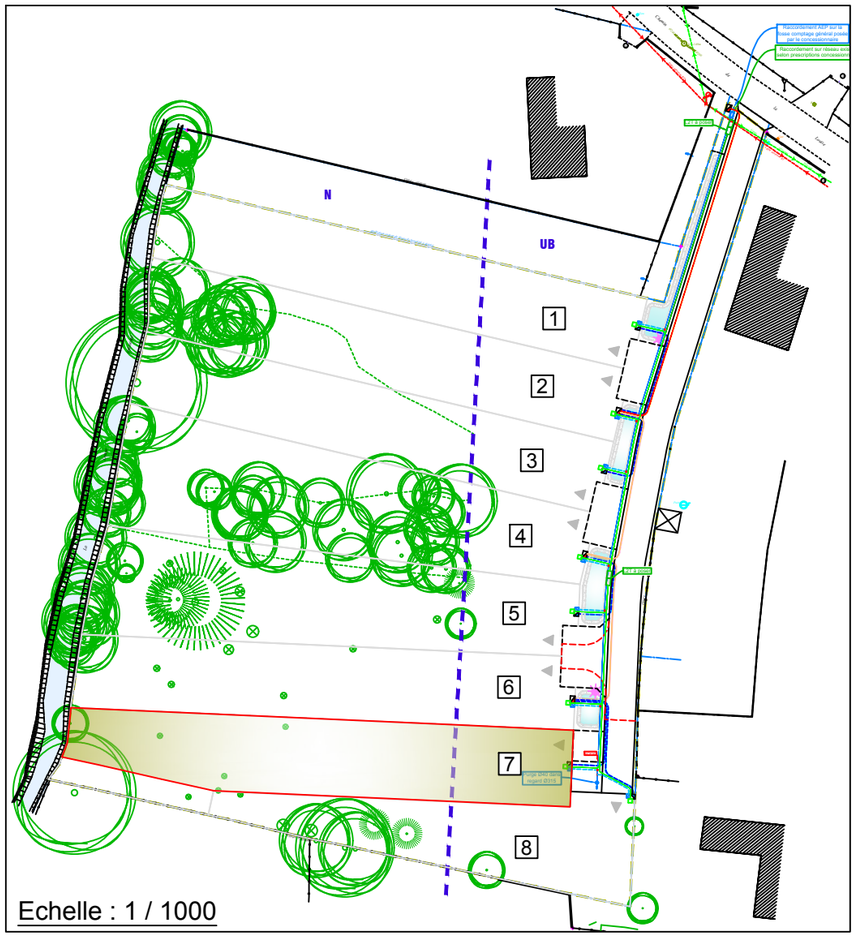

Echelle : 1 / 1000

LEGENDE COMPOSITION

- Voirie, Accès et Stationnements Visiteurs (x2) en Tricouche Alluvionnaire
- Dalle OM / BAL en tricouche
- Espaces Verts Communs
- Espace privatif (lot)
- Z Dalle ≥ 14.70m — Seuil minimal des constructions principales.
- Périmètre de l'opération
- Accès au lot (non contractuel)
- -18.1- — Cote périmètrique du lot
- 14.42 — Cote altimétrique du terrain naturel avant travaux
- Noue à aménager
- Zone d'intérêt écologique

LEGENDE DES CONTRAINTES URBAINES

Toute implantation sur une limite séparative oblige un retrait de 3m sur l'autre.

- Zone d'implantation maximale des constructions.
- 5 — Recul minimal des constructions principales.

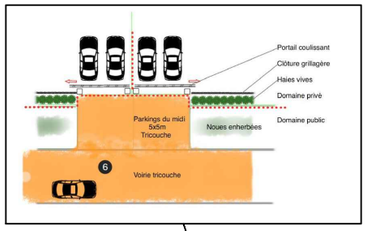

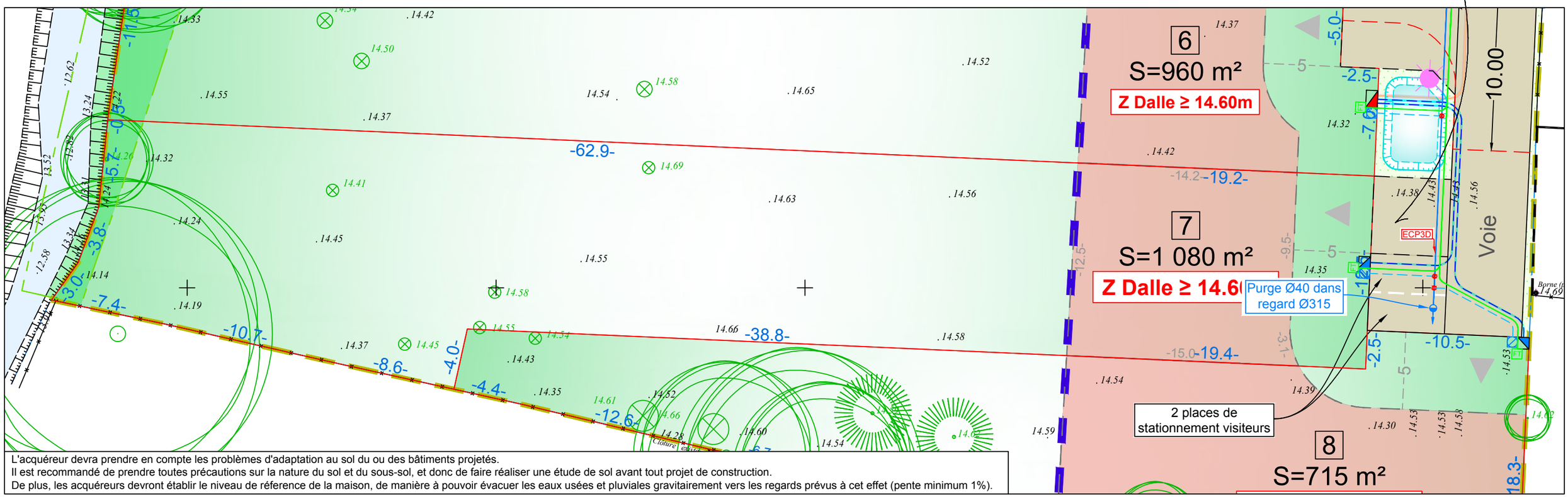

L'acquéreur devra prendre en compte les problèmes d'adaptation au sol du ou des bâtiments projetés.
Il est recommandé de prendre toutes précautions sur la nature du sol et du sous-sol, et donc de faire réaliser une étude de sol avant tout projet de construction.
De plus, les acquéreurs devront établir le niveau de réference de la maison, de manière à pouvoir évacuer les eaux usées et pluviales gravitairement vers les regards prévus à cet effet (pente minimum 1%).